



République Française
Département de la Charente
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU ROUILLACAIS

Procès-verbal

Séance du conseil communautaire du 22 mai 2023

Nombre de conseillers
en exercice : 28
Titulaires présents : 25
Suppléants : 0
Pouvoirs : 0
Excusés : 3

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mai à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué le douze mai dernier, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par La Loi, à la Salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Christian VIGNAUD, Président.

I. Ouverture de la séance à 18h00

Nombre de conseillers en exercice : 28

II. Vérification du quorum

Le président procède à l'appel des conseillers communautaires en exercice.

Présents :

COURBILLAC : / **DOUZAT** : M. Pascal BURBAUD, **ECHALLAT** : M. Alain BRIAND, **GENAC-BIGNAC** : M. Franc PINAUD, Mme Marina GRAMMATICO, M. Eric COUVIDAT **MARCILLAC-LANVILLE** : Marie-Annick ROY-PLANTEVIGNE **MAREUIL** : Mme Claudine RODET, **MONS** : M. Patrick MESNARD **ROUILLAC** : Mme Dominique MANCIA, M. Christian VIGNAUD, Mme Françoise ROY, Mme Marie-France DUMOUT, Mme Elisabeth MASSON, Mme Nicole LANFRANCHI, M. Patrick GODICHAUD, M. Jean-Pierre VIDAL **SAINT-AMANT-DE-NOUERE** : M. François-Xavier LABROUSSE, **SAINT-CYBARDEAUX** : M. Francis ROY, M. Joël COBERAC, **SAINT-GENIS-D'HIERSAC** : Mme Stéphanie ROTURIER, M. Emmanuel RIPPE, M. Jean-Claude GUILLOT **VAL D'AUGE** : M. Bernard SALAMAND, M. Alexandre GAUVIN, **VAUX-ROUILLAC** : M. Jean-Guy CHAUVET.

Suppléant en situation délibérante :

Pouvoirs :

Excusés : M. Gilles RIPOCHE, M. François PERROT, M. Christian BERTON

III. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Le Président ayant ouvert la séance, procède en conformité à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil. Madame Stéphanie ROTURIER est désignée pour remplir cette fonction.

IV. Adoption du procès-verbal de la dernière séance

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 13 mars 2023 a été transmis par courriel le 24 avril 2023. Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le procès-verbal du dernier conseil communautaire.

V. Décisions prises par le président en vertu de l'article L.2122-22 du C.G.C.T.

DATE	NATURE	OBJET	DESCRIPTIF
28/04/2023	COMPTABILITE	VIREMENT DE CREDIT DEPENSES INVESTISSEMENT	ch014 c/7398 : + 8630 € et ch011 c/611 : - 8630 €
04/05/2023	ADMINISTRATION	COMMUNICATION	DEVIS SUPPLEMENTAIRE D'UN MONTANT DE 200 € - ENQUETE LORGNETTE
10/05/2023	ADMINISTRATION	COMMUNICATION	DEVIS D'UN MONTANT DE 422 € HT POUR POSE DE SIGNALIQUETIQUE SUPPLEMENTAIRE - MAISON DE SANTE
15/05/2023	ADMINISTRATION	COMMUNICATION	DEVIS D'UN MONTANT DE 75 € HT POUR IMPRESSION AFFICHES ENQUETE PUBLIQUE MISE EN COMPATIBILITE PLU

VI. Ordre du jour et synthèses des décisions prises

1. Présentation du rapport d'activités 2022

Après une présentation, le Conseil Communautaire approuve le rapport d'activités 2022 des services de la Communauté de Communes. Il sera transmis à chaque commune pour avis.

2. Souscription à l'option « Parcours Cyber Sécurité et RSSI mutualisé », à l'ATD 16

Après avoir rappelé l'importance de la sécurité des données informatiques, le Conseil Communautaire décide d'adhérer, pour le compte de la Communauté de Communes, à l'option « Parcours Cyber Sécurité » et « Parcours Cyber Sécurité + » proposée par l'ATD 16 et valide le montant de la cotisation annuelle qui s'élève à 2 000 €.

Il est demandé également à l'ATD16 d'étudier la possibilité de proposer une offre mutualisée pour l'ensemble des communes du territoire.

3. Créances éteintes – Budget Ordures Ménagères 2023

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte l'admission en « créances éteintes » pour un montant de 172,20 € sur le budget ordures ménagères, selon l'état transmis, arrêté à la date du 02 mai 2023, et précise que cette dépense sera inscrite au compte 6542 « créances éteintes » du budget ordures ménagères.

4. Fixation des tarifs de la médiathèque

En prévision du désherbage documentaire organisé le samedi 3 juin 2023 à la Médiathèque, le Conseil Communautaire approuve les tarifs suivants :

- 0,50 € le livre de poche – roman jeunesse et roman 1ere lecture
- 1 € le roman grand format
- 1 € le documentaire
- 2 € les beaux livres
- 2 € la bande dessinée
- 1 € la bande dessinée si série
- 1 € l'album jeunesse
- 0,50 € la revue
- 2 € le lot de 5 revues
- 1 € le CD

Ces tarifs seront inscrits sur la régie Médiathèque.

5. Création de poste

En raison de la multiplicité des locaux à entretenir, il est nécessaire de procéder au recrutement d'un agent contractuel dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire, pour la période du 1^e juin 2023 au 31 décembre 2023.

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, la création d'un poste à raison de 30h / semaine pour la période du 1^{er} juin au 31 décembre 2023.

6. Bilan du Contrat Département d'Animation 2022 – Demande financière 2023

Le Conseil Communautaire approuve le bilan 2022 des actions financées dans le cadre du Contrat Départemental d'Animation et autorise le Président à :

- Solliciter le concours financier du Conseil Départemental de la Charente, et de tout autre organisme dans le cadre des actions du dispositif Contrat Départemental d'Animation 2023 à hauteur de 13 550€ ;
- À déposer auprès du Conseil Départemental de la Charente un dossier de labellisation « Eté Actif et Solidaire 2023 » ;
- À signer l'ensemble des documents se référant Contrat Départemental d'Animation 2022.

Les actions financées sont les suivantes :

FICHE ACTION	PORTEUR DU PROJET	ACTION	OBJECTIFS VISES	SUBVENTION CDC	SUBVENTION DEPARTEMENT	PRECISIONS
Fiche action 1	ALPR	Développement des activités périscolaires pour les adolescents	Favoriser la pratique de sports nouveaux et de disciplines artistiques chez les adolescents, en collaboration étroite avec le collège de Rouillac dans le cadre du foyer socio-éducatif.	Incluse dans la convention, 2 405 € valorisés	2 375,00	
Fiche action 2	La Palène	Chorale	Mettre en place une chorale animés par des professionnels, de façon hebdomadaire, pour les adultes.	Incluse dans la convention, 867 € valorisés	1 060,00 €	
Fiche action 3	La Palène	Atelier cirque	Mettre en place des ateliers Cirque (trapèze, fil, tissus, trampoline, corde,...) animés par des professionnels, de façon hebdomadaire, pour les enfants à partir de 4 ans (accompagné d'un parent), les enfants 5 à 7 ans et les enfants 8 ans et plus.	Incluse dans la convention, 662 € valorisés	1 400,00 €	
Fiche action 4	La Palène	Atelier théâtre	Mettre en place des ateliers Théâtre animés par des professionnels, de façon hebdomadaire, pour les enfants et adolescents ainsi que pour les adultes.	Incluse dans la convention, 650 € valorisés	1 400,00 €	
Fiche action 5	Office de Tourisme du Rouillacais	Été Actif et Solidaire	Coordonner et animer le dispositif Été Actif et Solidaire.	Incluse dans la convention, 8 927,05 € valorisés	4 150,00 €	Valorisation de charges CDC : 2 750,00 €
Fiche action 6	Communauté de Communes du Rouillacais	Réseau Parentalité du Rouillacais	Favoriser l'animation du territoire en valorisant les animations familiales comme outil socioculturel et éducatif ; Conforter la qualité de vie en milieu rural en permettant aux familles de se retrouver autour d'un projet concernant l'enfant et les soutenir dans leur responsabilité éducative.		3 165,00 €	Participation CAF : 7 000,00 €

7. **Projet d'Unité de Valorisation Energétique**

Le Président présente le projet de création d'une Unité de Valorisation Energétique (UVE) sur la commune d'Angoulême porté par CALITOM en partenariat avec la Communauté de Communes de la Haute Saintonge et le SMICVAL du Libournais afin de tendre vers une autonomie du territoire en matière de gestion des déchets non valorisables, de sortir de la technique de la mise en décharge pour s'orienter vers la valorisation énergétique, de réduire la dépendance aux opérateurs privés et de permettre aux collectivités une meilleure maîtrise des coûts.

A l'unanimité, les conseillers communautaires décident d'apporter leur soutien à Calitom et d'émettre un avis favorable au projet de création d'une Unité de Valorisation Energétique.

VII. Représentations du Conseil communautaire – Agenda des Commissions

Lundi 26 juin 18h00 – Salle des fêtes de St-Amant de Nouère

VIII. Questions et informations diverses

Lorgnette, Agenda de l'été

L'assemblée est tenue informée de la distribution éminente de La Lorgnette. L'agenda de l'été, sera, lui, distribué du 5 au 9 juin prochains. Les élus sont invités à sonder leur entourage sur la bonne distribution des magazines par le groupe La Poste. **En cas de manquement, les adresses non distribuées sont à transmettre à Marion Pelras.**

Madame Dumout salue la qualité des articles.

Inauguration des parcours Cyclo Street Art – PETR

Cyclo Street Art est un projet porté par le PETR. L'objectif est de valoriser le patrimoine charentais en alliant street-art et réalité virtuelle. Cette expérience, à la fois culturelle et ludique, s'inscrit dans la tendance montante du cyclotourisme, avec, en filigrane, la volonté de mettre en lumière et de (re)dynamiser nos espaces ruraux moins ou peu fréquentés.

Il est rappelé que l'inauguration a lieu le lundi 12 juin, à 17h45 à Bourg-Charente. Les communes du Rouillacais concernées par l'un des trois parcours sont : Rouillac, St-Cybardeaux et St-Amant de Nouère.

Une inauguration locale aura lieu le mardi 27 juin, à partir de 17h30. La Commission Animation du territoire et les élus communautaires seront conviés à découvrir le circuit... en vélo !

Expériences Educatives

Le 30 mai prochain, les enseignants sont invités à participer à un forum « Expériences Educatives en Rouillacais ». Il s'agit de proposer un temps d'échanges avec les acteurs éducatifs du territoire. A cette occasion, les enseignants rencontreront les partenaires (une quinzaine, dont les services de la Communauté de Communes) qui proposent des animations dans les domaines de la culture, du sport, de la santé, du développement durable, des métiers et de l'orientation.

Arrêt du réseau téléphonique cuivre

Suite à la réunion organisée par la préfecture, Pascal BURBAUD fait part des informations relatives à l'arrêt de la commercialisation du réseau cuivre d'ici 2023 et de l'arrêt technique d'ici 2024. 5 communes sont concernées : Mons, St-Amant de Nouère, Vaux-Rouillac, Courbillac et Douzat.

Le Président lève la séance à 19h30